

# CONSEIL D'ADJOINTS

## Du 15/05/2014

### Présents :

Madame GAUQUELIN  
Monsieur LÉVÊQUE,  
Madame ROTHEA,  
Madame CHAPUS,  
Monsieur BUGNET, excusé,  
Monsieur GILLE, excusé  
Monsieur CASTELLANO,  
Madame AZNAR.

---

### 1° COMMISSION ADMINISTRATIVE DES LISTES ELECTORALES

Il convient de « trouver » un administré qui puisse assurer cette fonction. Au titre du Tribunal de Grande Instance c'est Monsieur GARCIN qui les assure. Il conviendra de savoir s'il souhaite continuer considérant le fait qu'il assure ces fonctions depuis peu.

**Avis du Conseil d'Adjointes : un courrier sera fait afin de connaître les intentions de Monsieur GARCIN. (pour action Naïma BAROUDI)**

### 2° - SECTORISATION DES BUREAUX DE VOTE

Actuellement les bureaux de vote affichent :

887 électeurs pour le bureau 1 ; 1091 pour le bureau 2 ; et 1027 pour le bureau trois. Considérant le droit, lequel indique qu'un bureau de vote ne saurait avoir plus de 1000 électeurs, il convient de s'interroger sur la nécessité de prévoir pour 2015 un redécoupage.

Il convient de noter que pour l'instant la Préfecture n'en fait pas une obligation dans la mesure où la différence entre les bureaux n'est pas très importante. Dans le cas où une modification serait apportée elle doit être portée à la connaissance de la Préfecture avant le 31 août.

**Avis du Conseil d'Adjointes**

**Pas de modification pour l'instant.**

#### **4° -° REFERENT DEMOUSTICATION**

Le département a fait suivre une information sur l'expansion du moustique tigre sur le territoire.

Il conviendrait de définir un représentant auprès du département pour suivre ce dossier :

- Elu environnement ? et service environnement ?

A noter la commune verse une participation au syndicat de démoustication : il serait bon que l'élu en charge de ce dossier puisse également être référent auprès du syndicat de démoustication et travaille avec Madame MOUREN qui suit le dossier.

**Avis du Conseil d'Adjoints :**

**Monsieur GILLE pourra s'il en est d'accord, suivre ce dossier.**

#### **5° -COMMUNICATION DU BUDGET DES ECOLES**

L'école maternelle sollicite la transmission de son budget.

**Avis du Conseil d'Adjoints : Pour action Madame ROSSO transmettra les éléments à Madame CAPLIER qui fera le nécessaire.**

#### **6° -VOIRIE RUE DE LA TOURTIERE – stationnement et circulation**

Madame PARPETTE a transmis un courrier en mairie mettant en exergue les problèmes posés par la voirie rue du Rave.

Elle indique également la vitesse excessive des automobilistes.

**Avis du Conseil d'Adjoints :**

**Madame CHILLET préparera un courrier indiquant les dispositions préconisée par la Mairie (à savoir gestion du problème du stationnement inadéquat au carrefour). Mise en place de brise vitesse : option non retenue.**

**Sécurité : indiquer que le service de police municipale fait des rondes régulières.**

#### **7° -ELECTION CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS**

Le CA du SDIS est constitué de 22 membres :

- 16 membres représentant le département,
- 1 membre représentant les communes,
- 5 membres représentant les EPCI.

Les maires et adjoints des communes non membres d'un EPCI compétent en matière de lutte contre l'incendie peuvent être candidat.

Date limite de réception des candidatures : **20 mai.**

Elections : 20 juin 2014.

Avis du Conseil d'Adjoints :

**Pas de candidature des élus.**

## **8°ORDRE DU JOUR DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

Jurés d'assises.

La séance du Conseil Municipal sera clôturée après ce seul point n'emportant pas de délibération.

Une Commission municipale sera alors réunie.

## **TOUR DE TABLE du samedi 10 mai 2014 à 11 heures 30**

**Madame AZNAR Valérie :**

**A rencontré les membres du Club de Tennis qui ont fait part d'un certain nombre de demandes**

**1° Traitement de la cheminée :**

Devis d'une valeur de 400 euros a été transmis afin de traiter ce problème.

**Accord du conseil d'adjoint pour procéder aux travaux (boucher le conduit).**

**2° Cours de tennis :**

Les cours de tennis 1 et 2 présentent un décalage entre leurs surfaces de jeu respectives pouvant engendrer de risques de chutes.

**Avis du conseil d'adjoints : faire établir des devis pour remédier au problème.**

**3° Peintures :**

Il faut faire demande de devis des travaux de peinture sur les deux emplacements.

**4° Eclairage**

L'éclairage sur les cours 3 et 4 est insuffisant. Un test sera effectué après réparation de l'éclairage.

Où en est l'éclairage temporisé ? (en effet, pour diminuer la consommation excessive d'électricité il avait été envisagé la pose d'un éclairage temporisé permettant une coupure généralisée dès 10 h du soir -objectif : tranquillité des voisins et économies d'énergie, les cours restant éclairés fort tard dans la nuit notamment l'été).

### **5° Suppression arbustes :**

Les membres du Club de tennis demandent de faire enlever les arbustes en bord de cours, **avis du conseil d'adjoints : accord (personnel municipal ou membres du club de tennis ?)**.

### **6° Travaux sur le club House :**

Plusieurs questions se sont posées : A qui appartient le club house ?

Les membres du club de tennis ont réalisé une porte derrière le bar et la réfection des peintures.

Le tennis souhaite aujourd'hui remplacer le bar actuel. En conséquence, trois devis seront demandés (un pour le bar, un pour l'évier, un pour le plan de travail).

En tout état de cause, les travaux ne peuvent être réalisés que par le propriétaire des locaux.

Si le club house appartient à la Commune, il s'agit d'un Etablissement Recevant du Public, il ne peut être apporté de modification à la disposition des lieux par les membres du club de tennis, et toute modification entraîne le passage d'une commission de sécurité.

Si le club House appartient au tennis (leg ??? à voir avec Mr Cllet ou Mr Chopinaud), la commune n'a pas matière à intervenir pour payer l'aménagement intérieur de ces locaux.

Un courrier devra être fait pour mettre les éléments au clair.

Hélène CHILLET pourra préparer une réponse.

Le bar ne sera pas acheté cette année, mais l'année prochaine sur la base du même devis.

### **Monsieur BROTTET indique :**

Concernant l'Espace rencontre, une température de 25° a été constatée le 8 mai à 12 heures. Il faut surveiller le thermostat.

### **Réalisation de la salle des sports :**

Madame AZNAR va rencontrer une personne de Brindas et un technicien.

Il sera demandé à Monsieur CHOPINAUD de rester au sein du comité de pilotage de la salle de sport pour transmettre l'historique du dossier. (pour action Hélène : faire courrier).

Monsieur SOLARI voudrait que l'on fasse 15 affiches pour la fête de l'école de MILLERY : il est rappelé qu'il faut désormais être vigilant sur ce point. En

effet cette démarche a un coût (temps agent, papier, et coût copie) qui peut s'analyser comme une subvention déguisée. Il devra être veillé à ce que ce genre de prestations soit limité au maximum.

**Monsieur CASTELLANO Michel :**

Concernant la maison GONNARD, il y a bien un compteur puisqu'il y a eu trois factures. Il semblerait qu'il n'y ait pas nécessité d'en refaire poser de nouveaux.

Vu avec madame CHILLET le 13 mai : il s'agit des compteurs des communs. Il y a donc nécessité de poser des compteurs séparatifs.

M. CASTELLANO rencontrer monsieur DEAUX le 13 juin à 15 h 30.

**Madame CHAPUS Josiane :**

**Réforme des rythmes scolaires :**

Rappelle que le comité de pilotage hésite entre plusieurs dates. Il faut absolument que l'inspecteur et les deux directrices soient présents. Le 6 juin serait possible. En outre, il faudrait demander le report de la transmission du projet afin de le finaliser le 6 juin à 18 h 30. Madame Caplier fera une note et un courrier.

**Adhésion UNCAS**

Concernant, l'adhésion du CCAS, à l'UNCAS nationale et départementale, il faut demander à Philippe SOLEILHAC si la communauté de communes adhère au titre du PLH à ce genre d'organisme. Si ce n'est pas le cas il faudra adhérer au prix de 220 + 130 soit 350 euros à partir de cette année pour une année.

**La cantine** : L'école privée assurera la classe le 28 mai (en lieu et place du pont du 30) et sollicite l'accès à la cantine et l'accompagnement par du personnel mairie. Toutefois, il s'agit d'un jour où la commune n'assure pas l'école, et la cantine est occupée par la MEJC.

Madame CAPLIER élaborera une réponse à :

CORALYS

La MEJC

La directrice de l'école privée.

Il conviendra en outre d'alerter Madame BERTONEAU sur la nécessité de passer par la voie hiérarchique et de ne pas contacter directement CORALYS, société avec laquelle elle n'a pas de lien contractuel.

**Valérie AZNAR : souhaite savoir :** quelles sont les associations qui utiliseront la cantine durant les vacances d'été? Il faudra faire un roulement entre la gymnastique, le basket. Une date butoir sera imposée pour la réponse. Si aucune réponse n'est donnée, aucune prise en compte ne sera faite.

**La PMI :** Concernant le périscolaire, l'agrément a été donné (~~pour la MEJC???~~)

Un canapé dont la mousse fuyait a été enlevé à la demande de la PMI. Il faut prévoir également des anti-pince doigts sur certaines portes (Madame CHILLET sollicitera le compte rendu de la visite et l'agrément auprès de la MEJC après avoir fait un point avec Madame ROTHEA).

Dans l'ancienne crèche : Il faut ajouter une plaque de contreplaqué entre les toilettes afin de limiter la promiscuité.

### **Périscolaire :**

Une réunion à propos du scolaire et du périscolaire est organisée le 12 mai pour faire un point sur le partage des locaux entre la MEJC et le périscolaire avant l'été.

### **La pause méridienne :**

L'idée serait de faire manger les animateurs durant le temps méridien avec les enfants. Il faut faire le point concernant les avantages en nature

Le chiffrage est à demander à Sarah.

Il faudra faire une recherche concernant les tickets-restaurants et les avantages en nature.

Une attention particulière devra être apportée dans les objectifs de réalisation pour ne pas trop avantager une tranche de population par rapport à une autre.

Il y aura nécessité de revoir les tarifs de la restauration scolaire

**Madame ROTHEA Céline** souhaite qu'il lui soit adressé les documents faits pour les élections pour connaître le rôle du président d'un bureau de vote (pour action : lauré ROSSO)

**Monsieur L'ÉVÊQUE Guillaume :** une visite de la caserne des pompiers de MILLERY devra être réalisée à la fin d'une manœuvre. Madame GAUQUELIN

prendra contact avec Monsieur Rodriguez GEORGES. La peinture devra être refaite au niveau du sol (interdiction de stationner). Hélène CHILLET suivra le dossier.

**Monsieur BROTTE** : demande si après les élections du 25 mai il sera organisé un apéritif. En raison de la fête des mères il risque de n'y avoir que peu de personnes.

**Avis du Conseil d'adjoints : accord, prévoir à minima ;**

Il semblerait qu'une information circule sur la fermeture des bureaux de vote à 20 h le 25.

La préfecture du Rhône sera contactée afin de déterminer l'heure de fermeture : 18 heures ou 20 heures. (pour action Naïma Baroudi : réponse le 13 mai : cette démarche n'est pas à l'initiative du Gouvernement mais des grandes villes qui en font la demande).

**Madame GAUQUELIN Françoise :**

Indique la casse d'un poteau téléphonique par un véhicule.  
Une enquête de la Gendarmerie est en cours.

Les nouveaux élus souhaitent qu'avant d'avoir à « faire » un mariage il leur soit donné un fil conducteur des opérations à réaliser ce jour là.

Naïma organisera une répétition de cérémonie de mariage le 24 mai avec Madame GAUQUELIN, (attention de ne pas prendre de rendez-vous urbanisme, ce jour-là).

Monsieur CHAUVIN participera à cette « formation mariages ».

**Ordre du jour du prochain conseil municipal :**

Il aura pour objet le tirage au sort des jurés d'assises.

Ce conseil sera suivi d'une commission municipale ayant pour objet d'échanger sur les dossiers entre élus.

Prochain Conseil d'adjoints : le règlement intérieur du Conseil municipal et la note de monsieur GILLE seront abordés. Le prochain conseil des adjoints se tiendra le 19 mai 2014.

Le maire,

**Françoise GAUQUELIN**

